



DIRECTEUR EXECUTIF DU FONDS POUR LE PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN (AWHF)

Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) est un centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO et une organisation intergouvernementale basée en Afrique du Sud. Son mandat est de mettre en œuvre la Convention 1972 concernant la protection et la promotion des lieux culturels et naturels ayant une signification mondiale en Afrique.

L'organisation envisage de nommer un Directeur Exécutif

Johannesburg, Afrique du Sud

Date de démarrage : juillet 2018

Date limite de soumission des candidatures : 15 février 2018 à 12h00 (Heure d'Afrique du Sud)

Principales responsabilités

Sous l'autorité du Conseil d'Administration et la supervision directe du Président dudit Conseil, le titulaire sera responsable de conduire la mission du Fonds visant à soutenir la conservation et la protection efficaces du patrimoine naturel et culturel ayant une valeur universelle exceptionnelle en Afrique. Le titulaire s'efforcera de :

- Procurer une direction stratégique, consolider le développement de l'entreprise, la planification et la gestion de l'organisation ;
- Mettre en place des partenariats stratégiques avec entre autres les gouvernements africains, les organisations internationales, les agences de coopération et de financement ;
- Etre en relation avec l'Union Africaine et l'UNESCO en leur qualité de parties prenantes principales du Fonds ;
- Organiser les réunions du Conseil d'Administration y compris les documents de travail requis, et assurer un suivi régulier des décisions ;
- Adresser un rapport à l'UNESCO en tant que centre de catégorie 2, à l'Union Africaine et à d'autres parties prenantes sur les activités et les finances du Fonds.

Qualifications et expériences

Les candidats doivent prouver les qualités suivantes :

- De fortes capacités transformatives à influencer positivement le futur d'AWHF, améliorer l'impact et la visibilité de l'organisation sur le continent africain et au-delà ;
- Engagement par rapport à la mission du Fonds, sa vision et ses priorités ;
- Connaissance approfondie et expérience pratique de la Convention du patrimoine mondial et de son application en Afrique ;
- Capacités de leadership institutionnel, sens élevé d'objectivité et d'intégrité, de diplomatie, de tact et de perspicacité politique ;
- Travail en équipe, excellentes compétences interpersonnelles à maintenir des relations de travail efficace avec des collaborateurs internes et externes et des partenaires et capacité à établir la confiance et travailler dans un environnement multiculturel ;

- Expérience et compétence établies en gestion de personnels, d'équipes et de départements institutionnels ;
- Capacité de jugement et de prise de décision adéquate ;
- Capacité d'interagir avec une gamme étendue de partenaires internationaux et de haut niveau et expérience prouvée de développement de partenariats et de mobilisation de fonds ;
- Excellentes capacités de communication et de présentation avec des compétences attestées de représentation institutionnelle ;
- Capacité de communication efficace et de persuasion – à l'oral et par écrit ;
- Concentration sur les préoccupations de l'Afrique concernant le patrimoine culturel et naturel, la promotion efficace des stratégies de renforcement de capacités afin d'assurer que l'Afrique augmente sa représentation sur la Liste du patrimoine mondial en même temps qu'elle bénéficie de soutien pour la gestion de la conservation et le développement durable des sites existants ;
- Capacité à établir un réseau plus solide à l'échelle mondiale travaillant étroitement avec les organisations étrangères, mettre en œuvre une vision et une mission claires pour l'organisation, assurer des performances et une responsabilité opérationnelle et financière efficaces et efficaces pour l'AWHF et accroître sa réputation.

Qualifications and expériences

- Diplôme universitaire avancé dans les sujets liés à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel ou naturel ou expérience adéquate équivalente. D'autres études sur des aspects spécifiques de la gestion du patrimoine seront un plus ;
- Au moins 10 ans d'expérience et de responsabilité professionnelle et pratique, en lien avec la conservation et la gestion du patrimoine culturel ou naturel, l'administration financière, l'organisation de campagnes de mobilisation de fonds et la gestion de ressources humaines ;
- Expérience souhaitable au niveau régional ou international ;
- Expérience prouvée de travail interdisciplinaire ;
- Connaissance prouvée en matière de direction et de pratiques/techniques de gestion générale aussi bien qu'une expérience de rôle en direction de conservation et de gestion dans des environnements nationaux et/ou internationaux ;
- Capacité prouvée à diriger des processus de changement substantiels et de gestion au sein d'institutions larges d'envergure nationale ou internationale ;
- Expérience de travail dans un environnement multiculturel et capacité à superviser de grandes équipes.

Les candidates doivent aussi posséder

- Une culture générale étendue, de profondes capacités d'analyse et des compétences en gestion ;
- Une connaissance pratique avec d'excellentes capacités de rédaction dans l'une des langues (Anglais ou Français ou Portugais). Des compétences dans deux des langues indiquées ci-dessus seront considérées comme un avantage ;
- De profondes compétences analytiques, interpersonnelles et interculturelles et devrait être capable de faire preuve d'engagement pour la conservation et la gestion du patrimoine naturel et culturel en Afrique.

Contexte général

Le Fonds pour le patrimoine mondial africain (AWHF) a été lancé en mai 2006 sous la juridiction sud-africaine sur les fiducies en vue de fournir un soutien financier et technique pour la conservation et la promotion efficaces du patrimoine naturel et culturel d'Afrique ayant une valeur universelle exceptionnelle. Le Fonds a été établi suite au travail effectué par les Etats africains membres de l'UNESCO avec l'objectif de développer une stratégie opérationnelle pouvant permettre de régler les difficultés auxquels font face la plupart des Etats africains dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

L'AWHF s'efforce de travailler pour la conservation et la protection efficaces du patrimoine naturel et culturel d'Afrique. L'AWHF est à la disposition des Etats membres de l'Union Africaine (UA) ayant signé la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (1972) en soutien aux objectifs de ladite Convention. L'AWHF vise l'identification et la préparation des sites africains en vue de leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ; la conservation et la gestion des sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; la réhabilitation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et la formation des experts et des gestionnaires de sites du patrimoine. Grâce à une gestion efficace et durable, les sites du patrimoine mondial africain seront des catalyseurs dans la transformation de l'image de l'Afrique et joueront un rôle de véhicule dans la stimulation de la croissance économique et du développement des infrastructures.